



PLAN D'ACTION DE **DÉVELOPPEMENT DURABLE** 2015-2018

TABLE DES MATIÈRES

- 02 Message du PDG
- 03 Contexte
- 05 Actions
- 15 Annexes

MESSAGE DU PRÉSIDENT- DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Plan d'action de développement durable 2015-2018 d'Investissement Québec confirme que nous ne sommes pas simplement en présence d'une mode, mais que le développement durable est bel et bien une façon de faire. C'est en nous dotant d'objectifs concrets que nous poursuivrons notre démarche vers un développement économique durable.

Dans cette perspective, notre troisième plan d'action vise à intensifier nos pratiques de gestion écoresponsables, de façon à maintenir notre rôle de leader au sein de l'administration publique. Par ailleurs, il constituera l'occasion de mettre en place une structure de gouvernance propre au développement durable au sein de la Société.

D'autre part, Investissement Québec poursuivra sa démarche d'adoption d'une politique-cadre en matière d'investissement responsable et de finance durable. Elle continuera de plus d'appuyer financièrement les entreprises du domaine de l'électrification des transports et celles dont les projets visent une meilleure efficacité énergétique. Ce faisant, elle contribuera à créer au Québec un contexte d'affaires respectueux de l'environnement et participera à la transition vers une économie verte et responsable.

La Société est consciente que, par son effet de levier, elle joue un rôle dans l'atteinte des objectifs gouvernementaux. En raison de la nature de ses activités auprès des entreprises, elle a une incidence directe sur le développement économique du Québec.

Nous sommes convaincus que les engagements d'Investissement Québec permettront une meilleure adéquation entre les dimensions économique, environnementale et sociale, et contribueront au développement durable de la société québécoise. Le prochain plan stratégique sera d'ailleurs une autre occasion d'intégrer le développement durable aux activités de la Société.

Le président-directeur général,



Pierre Gabriel Côté
Le 24 novembre 2015

CONTEXTE

Le Plan d'action de développement durable 2015-2018 d'Investissement Québec est le troisième en la matière depuis l'adoption, en 2006, de la Loi sur le développement durable. Il s'inscrit dans la mission d'Investissement Québec : contribuer au développement économique du Québec conformément à la politique économique du gouvernement. La Société vise à stimuler la croissance de l'investissement et à soutenir l'emploi dans toutes les régions du Québec.

L'élaboration de ce nouveau plan est appuyée par une récente consultation des parties prenantes, qui a permis à la Société d'évaluer la pertinence d'enjeux propres à son contexte. En effet, en 2014-2015, la Société a procédé à un exercice de pertinence des enjeux de développement durable auprès de ses parties prenantes que sont les employés, les entreprises, les partenaires financiers, sectoriels et régionaux, les ministères et organismes gouvernementaux, ses filiales, les spécialistes en investissement responsable et développement durable, les fournisseurs et les syndicats.

Le nouveau plan tient également compte de la vision, des enjeux, des orientations et des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. De plus, ce plan, comme le précédent, intègre un objectif de l'Agenda 21 de la culture du Québec et de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016.

Le Plan d'action de développement durable 2015-2018 a été conçu par le Groupe d'orientation en développement durable, composé de gestionnaires des différentes vice-présidences, et reflète les diverses activités de la Société. Il a également fait l'objet d'une consultation auprès de l'Équipe de leadership et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ainsi que d'une approbation du conseil d'administration.

Ce plan suit la démarche proposée par la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 et prend en compte les seize principes de la Loi sur le développement durable. Il a été construit autour de onze objectifs gouvernementaux¹ et de six des huit orientations du gouvernement :

- Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique;
- Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable;
- Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques;
- Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités;
- Soutenir la mobilité durable;
- Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Ces orientations constituent le fondement du plan d'action au même titre que la mission, la vision et les valeurs de la Société. Par ailleurs, le Plan d'action de développement durable 2015-2018 s'articule autour de douze objectifs organisationnels et de dix-sept actions liées chacune à un engagement clair renforcé par un indicateur et une cible². Toutes les activités incontournables retenues dans la stratégie sont déclinées en au moins une action précise. Un suivi annuel du plan d'action est incorporé au rapport annuel d'activités et de développement durable de la Société en conformité avec la Loi sur le développement durable.

¹ Les motifs pour lesquels certains objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 n'ont pas été retenus dans ce troisième plan d'action sont décrits dans l'annexe 4.

² Les cibles des dix-sept actions du Plan d'action de développement durable 2015-2018 comprennent une échéance au 31 mars 2018 lorsqu'elle n'est pas précisée.

RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

Dans le cadre de ce nouveau plan d'action de développement durable, la Société poursuivra ses efforts afin de contribuer à l'exemplarité des pratiques de l'État en matière de gestion écoresponsable.

Elle désire optimiser la réduction de ses matières résiduelles en misant sur une meilleure utilisation des ressources. Elle rédigera notamment, à l'intention des employés, un guide sur les gestes responsables à accomplir en milieu de travail.

En ce qui a trait aux déplacements d'affaires, elle veut prioriser des moyens de transport qui feront diminuer les gaz à effet de serre (GES), tout en tenant compte des coûts engendrés.

La Société continuera d'évaluer les possibilités d'amélioration de ses pratiques en matière de ressources informationnelles. Elle pourrait, par exemple, prolonger la période d'utilisation de l'équipement.

Elle mettra en œuvre sa nouvelle directive sur les événements écoresponsables en utilisant un outil qu'elle a créé pour faciliter l'organisation de tels événements.

Enfin, elle intensifiera ses acquisitions de façon écoresponsable en favorisant, entre autres, les entreprises d'économie sociale et en intégrant dans les contrats avec ses fournisseurs une clause exigeant qu'ils adoptent un comportement responsable.



ACTIONS

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Production et consommation responsables, protection de l'environnement

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 1

Favoriser des pratiques de gestion écoresponsables au sein de la Société.

Action 1

Renforcer la gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles.

Indicateur

Nombre de démarches renforçant la gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles.

Cible

Au moins quatre démarches.

Action 2

Réduire les GES liés aux déplacements des employés.

Indicateur

Nombre de gestes contribuant à la réduction des GES.

Cible

Au moins cinq gestes.

Action 3

Améliorer la gestion responsable des technologies de l'information et des communications.

Indicateur

Nombre de démarches favorisant une gestion responsable des technologies de l'information et des communications.

Cible

Au moins trois démarches.

Action 4

Promouvoir l'organisation d'événements écoresponsables.

Indicateur

Pourcentage d'événements d'envergure organisés de façon écoresponsable.

Cible

100 %.

Action 5

Améliorer les pratiques écoresponsables dans l'acquisition de biens ou de services.

Indicateur

Nombre de gestes améliorant les pratiques d'acquisitions écoresponsables.

Cible

Au moins trois gestes.



ACTIONS

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accès au savoir, efficacité économique, équité et solidarité sociales, internalisation des coûts, partenariat et coopération intergouvernementale, participation et engagement, pollueur payeur, préservation de la biodiversité, prévention, précaution, production et consommation responsables, protection de l'environnement, protection du patrimoine culturel, respect de la capacité de support des écosystèmes, santé et qualité de vie, subsidiarité

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

La Société mettra en place une stratégie qui facilitera la prise en compte des seize principes de développement durable dans ses activités. Cet exercice bénéficiera tant à la planification stratégique qu'aux autres démarches structurantes de la Société (plans d'action, politiques, directives, etc.). Un groupe de réflexion sera créé à cet effet avec le mandat d'établir cette stratégie.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 2

Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités structurantes de la Société.

Action 6

Définir une stratégie favorisant la prise en compte des principes de développement durable.

Indicateur

Nombre d'activités structurantes ayant été évaluées par la prise en compte des principes de développement durable.

Cible

Au moins trois activités structurantes.



ACTIONS

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

La sensibilisation demeure pour Investissement Québec un moyen important d'assurer une mobilisation autour de sa démarche vers un développement économique durable. La Société poursuivra ses efforts visant le développement des connaissances de ses employés sur différents enjeux du développement durable. La Société continuera de tenir des séances d'information sur le sujet auprès des nouveaux employés. Par ailleurs, puisque l'éthique est un enjeu important pour la Société, elle donnera une formation sur son code d'éthique afin de maintenir des normes et des critères élevés de comportement pour ses employés.

La Société a mené un exercice de pertinence des enjeux de développement durable qui a notamment confirmé qu'elle devait accorder une grande importance à la gouvernance. La Société intégrera donc le développement durable dans sa structure de gouvernance. Cela lui permettra de mieux définir les rôles et les responsabilités encadrant tant les réflexions et la planification que les actions en la matière. Cette action constitue la suite logique de la démarche entreprise et témoigne de l'engagement de la Société en matière de développement durable.

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accès au savoir, participation et engagement

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 3

Assurer le développement des connaissances des employés en matière de développement durable.

Action 7

Accroître la sensibilisation des employés au développement durable.

Indicateur

Nombre d'activités de sensibilisation au développement durable.

Cible

Au moins cinq activités de sensibilisation.

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Participation et engagement, subsidiarité

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 4

Ancrer le développement durable au centre des activités de la Société.

Action 8

Intégrer le développement durable dans la structure de gouvernance de la Société.

Indicateur

Intégration du développement durable dans la structure de gouvernance.

Cible

Structure de gouvernance présentée dans le rapport annuel d'activités et de développement durable 2016-2017.



ACTIONS

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Efficacité économique, protection du patrimoine culturel

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

La culture est un catalyseur de créativité, de développement économique et de création de richesse dans l'esprit de l'Agenda 21 de la culture du Québec ainsi que dans la vision et les valeurs d'Investissement Québec. C'est dans cette perspective que la Société désire soutenir davantage les entreprises qui évoluent dans les secteurs de la mode, du design, des jeux vidéo, du tourisme, de la musique, du cirque, des arts technologiques et de la publicité, notamment.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 5

Mettre en valeur la créativité des entreprises du Québec comme levier de développement économique durable.

Action 9 Agenda 21

Offrir un soutien financier à des projets d'entreprises mettant en valeur la créativité ou la culture québécoise.

Indicateur

Nombre d'interventions financières liées à la culture ou à la créativité.

Cible

Au moins cinq interventions financières annuellement.

DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE : VERTE ET RESPONSABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables.

La Société est consciente du rôle qu'elle peut jouer auprès des entreprises du Québec étant donné la relation de confiance qu'elle a établie avec celles-ci depuis des années. Forte de cette proximité, la Société désire promouvoir auprès de ces entreprises les avantages d'intégrer une démarche de développement durable dans leurs activités normales.

Sa participation à la table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable (TACEDD)³ lui permettra d'assurer la cohérence de son approche auprès des entreprises. Par ailleurs, elle collaborera avec des membres de cette table afin de faciliter le maillage et la synergie entre les entreprises dans une perspective d'écologie industrielle.



ACTIONS

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accès au savoir, participation et engagement

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 6

Promouvoir les pratiques responsables auprès des entreprises.

Action 10

Inciter les entreprises à entamer une démarche de développement durable.

Indicateur

Nombre de gestes visant la sensibilisation des entreprises au développement durable.

Cible

Au moins quatre gestes.

³ La TACEDD est un groupe de concertation formé de ministères et d'organismes gouvernementaux, dont les membres mettent en commun leurs ressources, leur expertise et leurs réseaux pour aider les entreprises québécoises à prendre le virage du développement durable.



ACTIONS

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec.

L'utilisation des technologies vertes influe directement sur le bilan environnemental des entreprises et permet à ces dernières de mieux se positionner par rapport à la concurrence internationale. Afin de mettre en valeur la culture entrepreneuriale verte et innovante, la Société veut promouvoir la filière des technologies propres au Québec, notamment pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires. En effet, il est essentiel que les entreprises visent un développement économique durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable.

Dans le cadre de son précédent plan d'action, la Société a terminé le recensement de ses pratiques actuelles en matière d'investissement responsable et de finance durable. Les constats de cet exercice serviront de base aux réflexions sur le positionnement de la Société selon ses trois grandes activités : le financement, l'investissement et les fonds d'investissement. La mise au point d'une politique-cadre en matière d'investissement responsable et de finance durable ainsi que la création d'outils appropriés serviront à encadrer l'approche retenue.

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Efficacité économique, partenariat et coopération intergouvernementale, protection de l'environnement

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 7

Mettre en valeur la filière des technologies propres au Québec.

Action 11



Soutenir le développement et la promotion des technologies propres au Québec.

Indicateur

Nombre d'activités soutenues par la Société visant les technologies propres.

Cible

Au moins une activité.

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accès au savoir, efficacité économique, équité et solidarité sociales, internalisation des coûts, partenariat et coopération intergouvernementale, participation et engagement, pollueur payeur, préservation de la biodiversité, prévention, précaution, production et consommation responsables, protection de l'environnement, protection du patrimoine culturel, respect de la capacité de support des écosystèmes, santé et qualité de vie, subsidiarité

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 8

Démontrer l'engagement de la Société en matière d'investissement responsable et de finance durable.

Action 12

Établir un positionnement en matière d'investissement responsable et de finance durable.

Indicateur

Politique-cadre sur l'investissement responsable et la finance durable.

Cible

Adoption d'une politique-cadre.

FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

Les entreprises d'économie sociale ont un rôle important au sein des communautés. En effet, leur mission sociale contribue à perpétuer un niveau de vie et de travail essentiel à l'inclusion sociale, à la réduction des inégalités et au maintien de certaines collectivités. Pour ces raisons, la Société désire continuer d'offrir son soutien financier à ces entreprises.

Par ailleurs, la Société veut appuyer une cause caritative en lien avec sa mission et ses valeurs. Par le fait même, elle favorisera l'engagement social de ses employés.



ACTIONS

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Efficacité économique, équité et solidarité sociales, santé et qualité de vie

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 9

Mettre en valeur la contribution particulière des entreprises d'économie sociale dans le développement économique du Québec et promouvoir l'engagement social de la Société.

Action 13

OVT

Soutenir les entreprises d'économie sociale (coopératives et OBNL).

Indicateur

Nombre d'interventions financières auprès d'entreprises coopératives et d'OBNL.

Cible

Cinquante interventions financières annuellement.

Action 14

Favoriser la participation et l'engagement social des employés de la Société.

Indicateur

Nombre de causes caritatives soutenues.

Cible

Au moins une cause caritative.

ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités.

Par ses activités, la Société collabore avec plusieurs instances régionales. Elle désire poursuivre sa participation à différentes tables et comités régionaux dans le but d'accroître les synergies au sein des régions et ainsi assurer le développement socio-économique des collectivités.




ACTIONS

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Accès au savoir, efficacité économique, équité et solidarité sociales, partenariat et coopération intergouvernementale, participation et engagement, subsidiarité

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 10

Agir en synergie avec d'autres intervenants du milieu afin de favoriser le développement socio-économique des collectivités.

Action 15 	Indicateur	Cible
Participer à différents comités ou tables afin de soutenir le développement socio-économique des collectivités.	Nombre de comités ou de tables misant sur le développement des collectivités auxquels la Société participe activement.	Au moins huit comités ou tables.

SOUTENIR LA MOBILITÉ DURABLE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.

L'électrification des transports représente une occasion de faire diminuer les gaz à effet de serre et de produire des retombées positives pour l'économie et la population. Le soutien financier de la Société à des entreprises de ce secteur contribuera directement au développement de cette filière.



ACTIONS

PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Efficacité économique, protection de l'environnement

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 11

Contribuer à la réduction des GES en soutenant le secteur de l'électrification des transports.

Action 16

OVT

Soutenir financièrement des projets dans le domaine de l'électrification des transports.

Indicateur

Nombre d'interventions financières dans le domaine de l'électrification des transports.

Cible

Cinq interventions financières.

FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

Améliorer l'efficacité énergétique.

Les défis que représentent les changements climatiques poussent la Société à intensifier ses efforts afin de soutenir les entreprises dans la réalisation de projets d'efficacité énergétique. Cela concourra à la réduction de la consommation d'hydrocarbures, à la diminution des gaz à effet de serre et au développement d'une économie verte et responsable. La qualité de vie de la population s'en trouvera ainsi améliorée.




ACTIONS

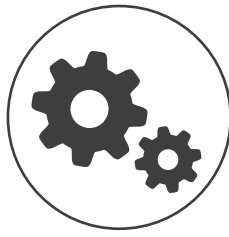
PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Efficacité économique, protection de l'environnement

OBJECTIF ORGANISATIONNEL 12

Contribuer à la réduction des GES en soutenant des projets d'efficacité énergétique.

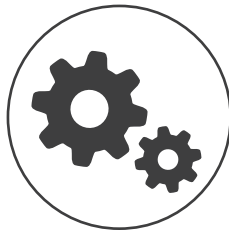
Action 17 	Indicateur	Cible
Soutenir financièrement des projets visant une meilleure efficacité énergétique.	Nombre d'interventions financières visant une meilleure efficacité énergétique.	Dix interventions financières annuellement.



ANNEXE 1

TABLEAU SYNOPTIQUE DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2018

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX	OBJECTIFS ORGANISATIONNELS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE				
1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique	1. Favoriser des pratiques de gestion écoresponsables au sein de la Société	Action 1 : Renforcer la gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles Action 2 : Réduire les GES liés aux déplacements des employés Action 3 : Améliorer la gestion responsable des technologies de l'information et des communications Action 4 : Promouvoir l'organisation d'événements écoresponsables Action 5 : Améliorer les pratiques écoresponsables dans l'acquisition de biens ou de services	Nombre de démarches renforçant la gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles Nombre de gestes contribuant à la réduction des GES Nombre de démarches favorisant une gestion responsable des technologies de l'information et des communications Pourcentage d'événements d'envergure organisés de façon écoresponsable Nombre de gestes améliorant les pratiques d'acquisitions écoresponsables	Au moins quatre démarches Au moins cinq gestes Au moins trois démarches 100 % Au moins trois gestes
1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics	2. Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités structurantes de la Société	Action 6 : Définir une stratégie favorisant la prise en compte des principes de développement durable	Nombre d'activités structurantes ayant été évaluées par la prise en compte des principes de développement durable	Au moins trois activités structurantes
1.4. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique	3. Assurer le développement des connaissances des employés en matière de développement durable	Action 7 : Accroître la sensibilisation des employés au développement durable	Nombre d'activités de sensibilisation au développement durable	Au moins cinq activités de sensibilisation
	4. Ancrer le développement durable au centre des activités de la Société	Action 8 : Intégrer le développement durable dans la structure de gouvernance de la Société	Intégration du développement durable dans la structure de gouvernance	Structure de gouvernance présentée dans le rapport annuel d'activités et de développement durable 2016-2017
1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial	5. Mettre en valeur la créativité des entreprises du Québec comme levier de développement économique durable	Action 9 : Offrir un soutien financier à des projets d'entreprises mettant en valeur la créativité ou la culture québécoise	Nombre d'interventions financières liées à la culture et à la créativité	Au moins cinq interventions financières annuellement
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2 : DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE : VERTE ET RESPONSABLE				
2.1. Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables	6. Promouvoir les pratiques responsables auprès des entreprises	Action 10 : Inciter les entreprises à entamer une démarche de développement durable	Nombre de gestes visant la sensibilisation des entreprises au développement durable	Au moins quatre gestes
2.2. Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec	7. Mettre en valeur la filière des technologies propres au Québec	Action 11 : Soutenir le développement et la promotion des technologies propres au Québec	Nombre d'activités soutenues par la Société visant les technologies propres	Au moins une activité
2.3. Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable	8. Démontrer l'engagement de la Société en matière d'investissement responsable et de finance durable	Action 12 : Établir un positionnement en matière d'investissement responsable et de finance durable	Politique-cadre sur l'investissement responsable et la finance durable	Adoption d'une politique-cadre
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4 : FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES				
4.2. Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités	9. Mettre en valeur la contribution particulière des entreprises d'économie sociale dans le développement économique du Québec et promouvoir l'engagement social de la Société	Action 13 : Soutenir les entreprises d'économie sociale (coopératives et OBNL) Action 14 : Favoriser la participation et l'engagement social des employés de la Société	Nombre d'interventions financières auprès d'entreprises coopératives et d'OBNL Nombre de causes caritatives soutenues	Cinquante interventions financières annuellement Au moins une cause caritative
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6 : ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS				
6.3. Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités	10. Agir en synergie avec d'autres intervenants du milieu afin de favoriser le développement socio-économique des collectivités	Action 15 : Participer à différents comités ou tables afin de soutenir le développement socio-économique des collectivités	Nombre de comités ou de tables misant sur le développement des collectivités auxquels la Société participe activement	Au moins huit comités ou tables
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7 : SOUTENIR LA MOBILITÉ DURABLE				
7.2. Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES	11. Contribuer à la réduction des GES en soutenant le secteur de l'électrification des transports	Action 16 : Soutenir financièrement des projets dans le domaine de l'électrification des transports	Nombre d'interventions financières dans le domaine de l'électrification des transports	Cinq interventions financières
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8 : FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE				
8.1. Améliorer l'efficacité énergétique	12. Contribuer à la réduction des GES en soutenant des projets d'efficacité énergétique	Action 17 : Soutenir financièrement des projets visant une meilleure efficacité énergétique	Nombre d'interventions financières visant une meilleure efficacité énergétique	Dix interventions financières annuellement

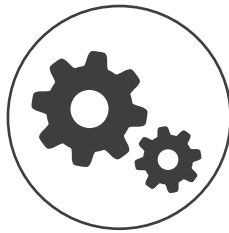


ANNEXE 2

ARRIMAGE

DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE DU QUÉBEC (AGENDA 21), DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020 (SGDD) ET DE LA STRATÉGIE POUR ASSURER L'OCCUPATION ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES 2011-2016 (OVT)

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX SGDD	OBJECTIFS OVT ET AGENDA 21	OBJECTIFS ORGANISATIONNELS IQ
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE		
<p>1.1. Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique</p> <p>1.2. Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics</p> <p>1.4. Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique</p> <p>1.5. Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial</p>	<p>Agenda 21 11. Reconnaître et promouvoir la culture comme levier d'un développement économique durable, à l'échelle locale, régionale et nationale; mettre en valeur les retombées économiques de la culture québécoise; concevoir de nouveaux modèles de soutien économique de la culture et de valorisation du mécénat; valoriser l'entrepreneuriat culturel sous toutes ses formes; soutenir la présence culturelle québécoise sur la scène internationale et l'inclure dans les planifications économiques locales et régionales.</p>	<p>1. Favoriser des pratiques de gestion écoresponsables au sein de la Société</p> <p>2. Intégrer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités structurantes de la Société</p> <p>3. Assurer le développement des connaissances des employés en matière de développement durable</p> <p>4. Ancrer le développement durable au centre des activités de la Société</p> <p>5. Mettre en valeur la créativité des entreprises du Québec comme levier de développement économique durable</p>
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2 : DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE : VERTE ET RESPONSABLE		
<p>2.1. Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables</p> <p>2.2. Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec</p> <p>2.3. Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable</p>	<p>OVT 20. Soutenir la modernisation de la structure industrielle</p> <p>OVT 21. Accroître la compétitivité des entreprises</p>	<p>6. Promouvoir les pratiques responsables auprès des entreprises</p> <p>7. Mettre en valeur la filière des technologies propres au Québec</p> <p>8. Démontrer l'engagement de la Société en matière d'investissement responsable et de finance durable</p>
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4 : FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET ÉCONOMIQUES		
<p>4.2. Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités</p>	<p>OVT 8. Maintenir des services de proximité dans les milieux ruraux, urbains ou nordiques</p> <p>OVT 10. Disposer de logements abordables de qualité et en quantité suffisante</p> <p>OVT 22. Soutenir l'entrepreneuriat privé et collectif</p>	<p>9. Mettre en valeur la contribution particulière des entreprises d'économie sociale dans le développement économique du Québec et promouvoir l'engagement social de la Société</p>
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6 : ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS		
<p>6.3. Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités</p>	<p>OVT 27. Accentuer les efforts de décentralisation et de délégation de responsabilité</p> <p>OVT 29. Accentuer la régionalisation des opérations et de la prise de décision</p>	<p>10. Agir en synergie avec d'autres intervenants du milieu afin de favoriser le développement socio-économique des collectivités</p>
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 7 : SOUTENIR LA MOBILITÉ DURABLE		
<p>7.2. Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES</p>	<p>OVT 16. Soutenir les systèmes de transport efficaces, diversifiés et intégrés qui contribuent à la réduction des émissions de GES</p>	<p>11. Contribuer à la réduction des GES en soutenant le secteur de l'électrification des transports</p>
ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8 : FAVORISER LA PRODUCTION ET L'UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE EN VUE DE RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE		
<p>8.1. Améliorer l'efficacité énergétique</p>	<p>OVT 20. Soutenir la modernisation de la structure industrielle</p> <p>OVT 21. Accroître la compétitivité des entreprises</p>	<p>12. Contribuer à la réduction des GES en soutenant des projets d'efficacité énergétique</p>



ANNEXE 3

ACTIVITÉS INCONTOURNABLES

SELON LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2020

ACTIVITÉS INCONTOURNABLES ET RÉSULTATS
VISÉS PAR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

ACTIONS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
2015-2018

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Objectif gouvernemental 1.1. : Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Activité incontournable 1 : Les ministères et organismes (MO) de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins 5 des 9 résultats visés par la Stratégie 2015-2020 en matière de gestion écoresponsable, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés.

- 1** Réalisation, par 95 % des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles
- 3** Réalisation, par 90 % des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport collectifs et actifs par les employés
- 6** Mise en œuvre, par 70 % des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques
- 7** Réalisation, par 50 % des MO, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables
- 9** Augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO

Action 1 : Renforcer la gestion des ressources matérielles et des matières résiduelles

Action 2 : Réduire les GES liés aux déplacements des employés

Action 3 : Améliorer la gestion responsable des technologies de l'information et des communications

Action 4 : Promouvoir l'organisation d'événements écoresponsables

Action 5 : Améliorer les pratiques écoresponsables dans l'acquisition de biens ou de services

Objectif gouvernemental 1.2. : Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics

Activité incontournable 2 : Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de cet objectif

Action 6 : Définir une stratégie favorisant la prise en compte des principes de développement durable

Objectif gouvernemental 1.5. : Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Activité incontournable 3 : Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la Stratégie 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec, incluant l'objectif 1.5 spécifique à la culture

Action 9 : Offrir un soutien financier à des projets d'entreprises mettant en valeur la créativité ou la culture québécoise

ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2 : DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE : VERTE ET RESPONSABLE

Objectif gouvernemental 2.1. : Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables

Objectif gouvernemental 2.3. : Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable

Activité incontournable 4 : Les MO qui s'investissent avec des entreprises mettent en œuvre au moins une action pour accroître à 30 %, d'ici 2020, la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, y compris celles qui sont présentes à l'étranger. Cette action doit être liée au plan d'accompagnement-conseil des entreprises.

Action 10 : Inciter les entreprises à entamer une démarche de développement durable

Action 12 : Établir un positionnement en matière d'investissement responsable et de finance durable



ANNEXE 4

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

DANS LE PLAN D'ACTION DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE 2015-2018

MOTIFS

Compte tenu des responsabilités découlant de son mandat et de son champ d'intervention, la Société est peu interpellée par ces objectifs.

Au moins une action de ce plan contribue indirectement à la réalisation de ces objectifs.

La Société a déjà pris des engagements à l'égard de ces objectifs, notamment par ses produits, ses services et son mode de gestion.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

2.5. Aider les consommateurs à faire des choix responsables

3.1. Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité.

3.2. Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société

6.1. Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire

6.4. Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels

7.1. Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables

2.4. Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable

Explication : L'objectif organisationnel 7 répond indirectement à cet objectif gouvernemental.

4.3. Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés

Explication : L'objectif organisationnel 9 répond indirectement à cet objectif gouvernemental.

8.2. Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise

Explication : Les objectifs organisationnels 11 et 12 répondent indirectement à cet objectif gouvernemental.

8.3. Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES

Explication : Les objectifs organisationnels 11 et 12 répondent indirectement à cet objectif gouvernemental.

1.3. Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et des mesures gouvernementales

Explication : La Société consulte ses parties prenantes fréquemment dans le cadre de ses activités normales.

1.6. Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie

Explication : La Société participe chaque année au Sommet international des coopératives.

4.1. Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables

Explication : La Société dispose d'un programme d'accès à l'égalité en emploi, ainsi que d'un programme de reconnaissance et de développement des compétences pour ses employés.

5.1. Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie

Explication : La Société dispose d'une politique concernant la santé des personnes au travail ainsi que d'un programme d'encouragement à l'activité physique.

5.2. Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires

Explication : La Société dispose d'une politique concernant la santé des personnes au travail ainsi que d'une politique visant à prévenir et à contrer le harcèlement psychologique en milieu de travail.

6.2. Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires

Explication : La Société entretient d'étroites relations avec les organismes régionaux afin d'assurer le développement économique des régions.